

**DECRET N° 2016-613** du 28 septembre 2016

portant nomination au Ministère des Enseignements  
Secondaire, Technique et de la Formation  
Professionnelle.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- Vu le décret n°2016-427 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Sur proposition du Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle,
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 septembre 2016,

**DECRETE :**

Article 1<sup>er</sup> : Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle aux postes ci-après :

Directeur Départemental des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle de l'Ouémé :

- Monsieur Bertin Yélindo DANSOU ;

Directeur Départemental des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle du Plateau :

Monsieur Bertin Godefroy Oluchessi DJOSSE ;

Directeur Départemental des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle du Littoral :

- Monsieur Robert Dossou GBODJINO ;

Directeur Départemental des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle de l'Atlantique :

- Monsieur Maurice Vincent Marie François PODANHO ;

Directeur Départemental des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle du Mono :

- Monsieur A. Rodolphe GODOVO ;

Directeur Départemental des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle du Couffo :

- Monsieur Jean HOUNGBELAGNON ;

Directeur Départemental des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle des Collines :

- Monsieur Coffi Pamphile VIAYINON ;

Directeur Départemental des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle du Zou :

- Monsieur Dieudonné GAMBIALA ;

Directeur Départemental des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle du Borgou :

- Monsieur Garba AYOUBA ;

Directeur Départemental des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle de l'Alibori :

- Monsieur Amadou TOMON ;

Directeur Départemental des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle de la Donga :

- Monsieur Slassifi DRAMANE ;

Directeur Départemental des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle de l'Atacora :

- Monsieur Denga SAGUI.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 28 septembre 2016

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



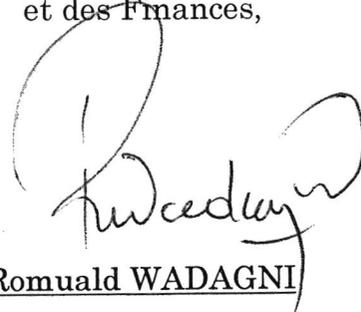
Patrice TALON

Ministre des Enseignements  
Secondaire, Technique et de la  
Formation Professionnelle,



Lucien KOKOU

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



Romuald WADAGNI

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 2 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MEF : 2 ; MESTFP : 2 ; AUTRES MINISTERES : 19 ;  
SGG : 4 ; INTERESSES : 12 ; PREFECTURES : 12 ; JORB : 1.